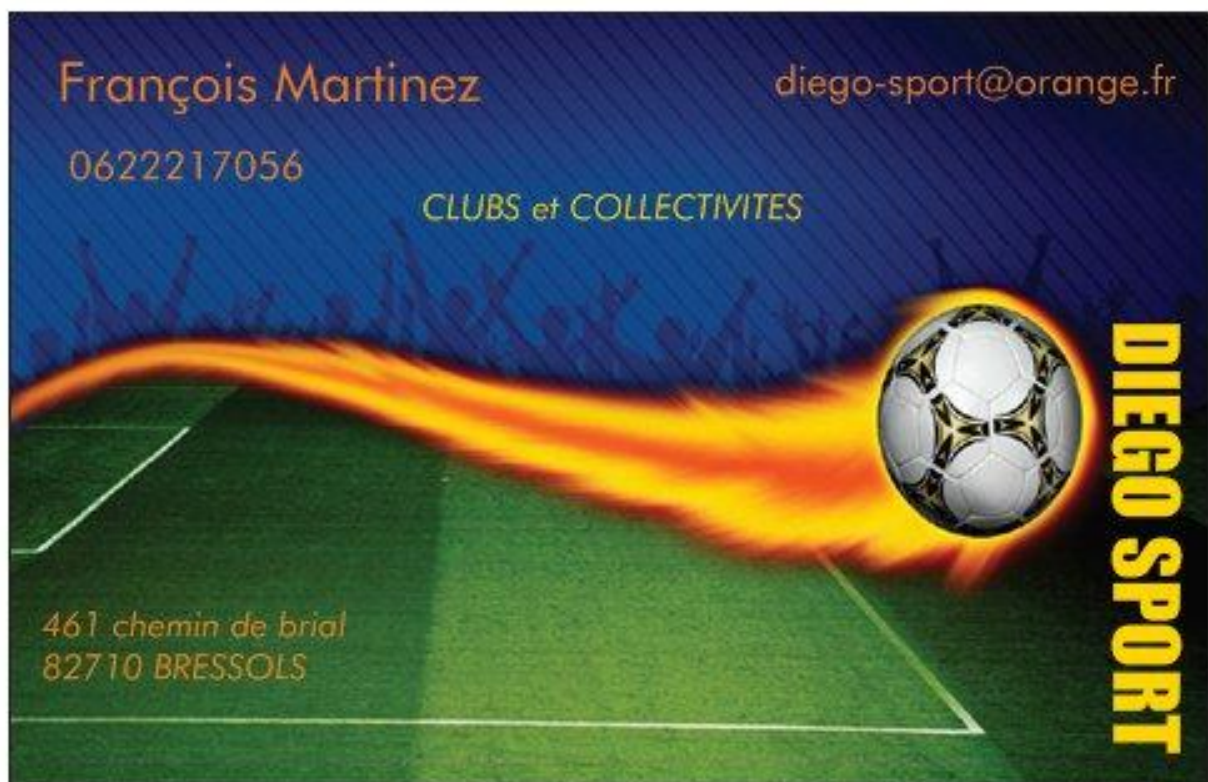


Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 25 mars 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 **PRECISIONS REGLEMENT**

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 **LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 **RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
 D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.


RESULTATS SEMAINE 12

SEMAINE 12 DU 18/03/2024 AU 22/03/2024

Division : Excellence - Journée 10 retour



	<i>Remis</i>			
PASPORT				TOULOUSE SA
ATHLETICO TOLOSA B	1	-	1	USEMA COLOMIERS
FC CANTOU'LOUSAIN	2	-	2	FC POTO
FORZA VIOLA FC	4	-	2	MECAP FC

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour

	<i>Remis</i>			
SAINT-ALBAN				LABEGE INTER FC
AJ SAINT-EXUPERY	2	-	4	AS MATRA
SHADOCKS SEILH		-		ALTRAN FOOT 

Exempt : ASC CNES

Division : Honneur - Journée 13 retour

ATHLETICO TOLOSA A	2	-	2	IO TEAM	
NIMBA OT	5	-	3	ASFP LUSITANOS	
AS DRT		Remis		FREESCALE	
INTERNAT FC		Remis		FC BALEC	

Exempt : SB FC LAUNAGUET








Division : Promotion - Journée 13 retour

AS MATRA 2	0	-	1	SOPRA STERIA FOOT	
CHU TOULOUSE FC	3	-	0	AS SAINT LOUP CAMMAS	F
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	0	CHIPIRONS OL.	
CONFLUENT LP	5	-	2	ASCA	

Exempt : AS EVOTEC

Match de Sélection

ASC CNES	2	-	6	SELECTION FSGT 31	
----------	---	---	---	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 11: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 12

CINQ sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **UNE** exclusion directe pour **QUATORZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / USEMA COLOMIERS du 20/03/2024 - Excellence - Journée 10 retour :

Pour " **CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/03/2024
(**ART 32 - §B - f**),

- BORREDA Vincent, licence n° 0232076 (ATHLETICO TOLOSA B)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/04/2024.**

Rencontre NIMBA OT / ASFP LUSITANOS du 20/03/2024 - Honneur - Journée 13 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/11/2023
(ART 32 - §B - f),

DIABATE Oumar, licence n° 0226025 (NIMBA OT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/04/2024.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/03/2024
(ART 32 - §B - f),

FOFANA Mohamed, licence n° 0285467 (NIMBA OT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/04/2024.

Rencontre CONFLUENT LP / ASCA du 18/03/2024 - Promotion - Journée 13 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/02/2024
(ART 32 - §B - f),

MARRAST Pierre, licence n° 0425251 (ASCA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/04/2024.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre TOULOUSE A / MECAP FC du 11/03/2024 - Excellence - Journée 9 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/12/2023
(ART 32 - §B - f),

RASOLOFO Kenny, licence n° 0019805, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/04/2024.

Rencontre PASPORT / FORZA VIOLA FC du 14/03/2024 - Excellence - Journée 9 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §D - d), décide :

Pour " *PROPOS INCORRECT* " - AVERTISSEMENT -, puis,
Pour " *PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE* " - EXCLUSION -

WESSEL FRONTON Matthieu, licence n° 0440346, (FORZA VIOLA FC)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 21/03/2024, reste TROIS (3) matchs de suspension ferme, à compter du 25/03/2024.**

Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §G - a**), décide :

Pour "**COUP DE PIED A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE**" **- EXCLUSION -**

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n°0014085, (ASFP LUSITANOS)

- **HUIT (8) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 31/01/2024, reste SEPT (7) matchs de suspension ferme, à compter du 25/03/2024.**

LITIGES

Rencontre LES SHADOCKS DE SEILH / ALTRAN FOOT du 22/03/24 - Promotion Excellence - Journée 10 retour :

Suite à la réception des rapports des arbitres, audition des dirigeants de Seilh et en l'absence de rapport du joueur concerné, la sous commission décide :

Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**" **- EXCLUSION -**

CRUVELLIE Florent, licence n° 0019908 (LES SHADOCKS DE SEILH)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

D'autre part, les arbitres ayant dû arrêter la rencontre à la 80^{ème} minute de jeu, du fait du refus du joueur CRUVELLIE Florent de rentrer au vestiaire, la sous commission en application du règlement (**ART 10 - E - 2**), décide d'homologuer le résultat au moment de l'arrêt, soit :

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour

LES SHADOCKS DE SEILH	2	-	5	ALTRAN FOOT
-----------------------	---	---	---	-------------

TRESORERIE

Les clubs : NIMBA OT & TOULOUSE SA doivent régulariser leur situation financière (licences) **de toute urgence auprès du comité** et ce **AVANT LE 31 MARS, faute de quoi leurs résultats depuis début de saison ne seront pas homologués** et leurs matchs seront considérés perdus.

Nous comptons sur votre diligence.

MATCHS DE RATTRAPAGE

Vous avez tous remarqué que nous accumulons les rencontres en retard. De ce fait, et si nous voulons terminer la saison dans les temps, nous allons être obligés de programmer des matchs pendant les deux semaines de vacances scolaires.

Il se pourrait aussi que nous soyons obligés de vous faire jouer deux rencontres dans la même semaine en fin de saison.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 15 DU 08/04/2024 AU 12/04/2024

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de finale

AJ SAINT-EXUPERY

BELLA BARBARIANS(7)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

LABEGE INTER FC

CONFLUENT LP

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 6 aller

NIMBA OT

AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



La problématique de plus en plus importante avec la mairie de Toulouse et les terrains nous conduit à modifier certaines programmations de rencontres. Vérifiez bien les dates et horaires de vos rencontres paraissant dans chaque bulletin (il se peut que cela varie d'un bulletin à l'autre). Nous nous en excusons mais nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons. Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 14 DU 02/04/2024 AU 05/04/2024

Division : Excellence - Journée 12 retour

FC POTO	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Ve	05/04	20h00
USEMA COLOMIERS	FC CANTOU'LOUSAIN	Capitany Synthé	Me	03/04	20h15
TOULOUSE SA	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Je	04/04	20h15
PASPORT	MECAP FC	Sordelo Hb	Je	04/04	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

ASC CNES	LABEGE INTER FC	Ramonville Hb	Ma	02/04	19h45
AS MATRA	SHADOCKS DE SEILH	A définir			
ALTRAN FOOT	AJ SAINT-EXUPERY	Blagnac Baradels Syn	Je	04/04	21h00
<u>Exempt</u> : SAINT-ALBAN					

Division : Honneur - Journée 15 retour

ATHLETICO TOLOSA A	AS DRT	Lardenne Synthé	Me	03/04	19h45
IO TEAM	SB FC LAUNAGUET	Sordelo Hb	Me	03/04	19h45
ASFP LUSITANOS	FC BALEC	St Alban Coudon Hb	Me	03/04	20h30
NIMBA OT	FREESCALE	La Ramée St	Ve	05/04	19h45
<u>Exempt</u> : INTERNAT FC					

Division : Promotion - Journée 15 retour

AS ST LOUP CAMMAS	CHIPIRON O.	St Loup Cammas Hb	Je	04/04	20h15
AS EVOTEC	VIEILLES CANAILLES	A définir			
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy Hb	Me	03/04	20h15
AS MATRA 2	CHU TOULOUSE FC	Balma Latécoère Hb	Je	04/04	20h30
<u>Exempt</u> : CONFLUENT LP					

SEMAINE 15 DU 08/04/2024 AU 12/04/2024

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de finale

SB FC LAUNAGUET	ASCA	Launaguet Hb	Lu	08/04	20h00
AJ SAINT EXUPERY	BELLA BARBARIANS(7)	Remis			
SOPRA STERIA FOOT	BLS 31(F7)	Lardenne Synthé	Me	10/04	19h45
ASFP LUSITANOS	IO TEAM	St Alban Coudon Hb	Me	10/04	20h30
LABEGE INTER FC	CONFLUENT LP	Pompertuzat Hb	Me	10/04	20h30

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	A définir			
--------------------	---------	------------------	--	--	--

Division : Excellence - Journée 5 aller (remis du 01/12/23)

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Je	11/04	20h15
-------------------	----------------	-------------------	----	-------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)

NIMBA OT	AS DRT	Sordelo Hb	Me	10/04	19h45
-----------------	---------------	-------------------	-----------	--------------	--------------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 26/02/24)

SAINT-ALBAN	SHADOCKS SEILH	St Alban Coudon Hb	Lu	08/04	20h30
-------------	----------------	--------------------	----	-------	-------

Division : Promotion - Journée 12 retour (remis du 14/03/24)

AS MATRA 2 AS ST-LOUP-CAMMAS Balma Latécoère Hb Je 11/04 20h30

Division : Excellence - Journée 10 retour (remis semaine 12)

PASPORT TOULOUSE SA Sordelo Hb Je 11/04 19h45

Division : Honneur - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

INTERNAT FC ATHLETICO TOLOSA A Fenouillet plage Hb Lu 08/04 20h00

SEMAINE 16 DU 15/04/2024 AU 19/04/2024

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 3 aller (remis du 02/11/23)

NIMBA OT SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 15/04 20h00

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS MATRA 2 Balma Latécoère Hb Je 18/04 20h30

Division : Excellence - Journée 8 retour (remis du 28/02/24)

FC CANTOU'LOUSAIN TOULOUSE SA Lardenne Synthé **Me 17/04 20h45**

Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

SHADOCKS SEILH ASC CNES Seilh synthé Ve 19/04 20h45

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour (remis du 18/03/24)

SAINT ALBAN LABEGE INTER FC St Alban Coudon Hb Lu 15/04 20h30

Division : Honneur - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

ATHLETICO TOLOSA A ASFP LUSITANOS St Alban Coudon Hb Me 17/04 20h30

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 17/04 20h15

Division : Honneur - Journée 13 retour (remis du 18/03/24)

INTERNAT FC FC BALEC Fenouillet plage Hb Lu 15/04 20h00

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 21/03/24)

AS DRT FREESCALE Sordelo Hb Je 18/04 19h45

INFORMATION

Nous vous informons qu'exceptionnellement la prochaine réunion de la commission se tiendra le **mercredi 03/04 de 16H à 20H.**

JEU

Pour vous faire passer cette petite trêve dans la dilettante, nous vous proposons un petit jeu de logique pour vous amuser : un " LOGIGRAMME ". Comment jouer ?

Un logigramme est une enquête à résoudre sous la forme d'une grille à remplir. Le jeu propose une introduction à l'énigme et donne des **indices**. Il vous suffit de reporter dans les cases de la grille les informations fournies par ces indices et les déductions obtenues. Complétez alors en toute logique le tableau en bas de la grille. Un logigramme est basé sur le bon sens.

Voici l'énigme : " LES VAINQUEURS "

Ce jeu n'est qu'une pure fiction pour vous divertir. Toute ressemblance avec des équipes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Voilà l'occasion de se remémorer les différents vainqueurs de nos compétitions. A vous de trouver quels clubs ont gagné chaque compétition, en quelle année, et quelle était la couleur de leurs maillots.

Indice 1 : Lardenne a gagné la coupe de Printemps, avant 2023.

Indice 2 : L'équipe qui a gagné la coupe de Haute-Garonne en 2019 ne jouait ni en blanc, ni en rouge.

Indice 3 : L'équipe vainqueur de la coupe Occitane l'a gagné un an après celle qui a gagné le championnat, mais un an avant celle qui jouait en vert.

Indice 4 : L'équipe qui jouait en jaune a gagné son trophée un an plus tard que celle qui a gagné la coupe de la Haute-Garonne.

Indice 5 : Tournefeuille a gagné son trophée en 2022. Cette équipe ne jouait pas avec des maillots de couleur blanche.

Indice 6 : Muret a gagné son trophée deux ans avant Beauzelle, qui n'a pas gagné le championnat.

Pour vous aider à démarrer :

Grâce à l'indice 1, on peut inscrire **O**, pour **OUI**, en H4 (et donc en toute logique **N** pour **NON** en H1, H2, H3, H5, F1, G1, I1, J1). Ainsi que **N**, pour **NON**, en E4 et E13.

De même, l'indice 2 nous permet d'inscrire **O** en A12, et ainsi de suite.

BONNE RECHERCHE !!!!!!!

			ANNEE					COMPETITION					COULEUR MAILLOTS				
			2019	2020	2021	2022	2023	Championnat	Coupe Haute-Garonne	Coupe Printemps	Coupe Occitane	Challenge Sportivité	Jaune	Bleue	Rouge	Verte	Blanche
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
EQUIPE	Tournefeuille	1								N							
	Beauzelle	2								N							
	Colomiers	3								N							
	Lardenne	4					N	N	N	O	N	N					
	Muret	5								N							
COULEUR MAILLOTS	Jaune	6															
	Bleue	7															
	Rouge	8															
	Verte	9															
	Blanche	10															
COMPETITION	Championnat	11															
	Coupe Haute-Garonne	12	O														
	Coupe de Printemps	13					N										
	Coupe Occitane	14															
	Challenge sportivité	15															

EQUIPE	ANNEE	COMPETITION	COULEUR MAILLOTS
TOURNEFEUILLE			
BEAUZELLE			
COLOMIERS			
LARDENNE		COUPE DE PRINTEMPS	
MURET			



29 - 30 - 31 MARS 2024 & 1 AVRIL 2024

TOURNOI DES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

FOOT À 11 - FOOT À 7 - WALKING FOOT



COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE - 153 bis avenue de lardenne 31100 Toulouse

